



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communauté des Communes de l'Est Guyanais

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**pour le territoire de la CC de l'Est Guyanais**

**ENTRE**

**Communauté de communes de l'Est Guyanais**

Représentée par son Président M. Georges ELFORT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2020.06.27 en date du 03 Juin 2020

Ci-après désigné par « la CCEG »,

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Madame Margot RENAULT, Sous-préfète et directrice de la coordination et de l'animation territoriale

Ci-après désigné par « l'État » ;

**Les Communes membres de l'EPCI, respectivement :**

- Saint-Georges, Représentée par Monsieur Georges ELFORT,
- Camopi, Représentée par Monsieur Laurent YAWALOU,
- Régina, Représentée par Monsieur Pierre DESERT,
- Ouanary, Représentée par Monsieur Narcisse ROZE.

D'autre part,

**EN PRESENCE DE :**

Cyril PRALON, Secrétaire générale de la sous-préfecture de Saint-Georges

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, **un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'État. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les **objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** sont les suivants :

- Contribuer à la réussite du Fonds Vert et Fonds France 2030 dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements,
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), et in fine communautaire, la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État (y compris ses agences) et les collectivités (y leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Toutes les actions inscrites dans le contrat doivent veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la **lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore de la promotion des énergies renouvelables.**

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type SAR / SRADDET / SCoT / PCAET...)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/réduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.

Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026. Ce plan d'actions devra faire l'objet d'une priorisation par les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la **transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires** (urbain et rural, montagne et littoral, hexagone et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- **Dans le temps court du plan de relance économique et écologique** avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- **Dans le temps long en forgeant des projets de territoire** ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement les transitions écologique, économique, démographique, sociale, numérique et culturelle du territoire de l'Est Guyanais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et des populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : État, opérateurs, collectivités, établissements publics de coopération, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

### 1. Présentation du territoire signataire

*Avant-propos : La présentation du territoire de la CCEG s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en 2022, ce diagnostic a été validé en décembre 2022 au conseil communautaire.*

## Portrait socio-économique de la CCEG

Avec 7 205 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CCEG concentre seulement 2,5 % de la population guyanaise. **La croissance démographique de l'Est Guyanais est moindre par rapport à l'ensemble de la Guyane.** L'augmentation de la population a nettement ralenti dès 2008 pour deux raisons : **une forte baisse de l'immigration** et un **solde migratoire négatif des habitants** vers les autres régions guyanaises, voire en France hexagonale. Le manque d'attractivité joue un rôle déterminant dans cette dynamique.

St-Georges : 4 335 hab. (2019)  
Camopi : 1 864 hab.  
Régina : 854 hab.  
Ouanary : 242 hab.

La pyramide des âges met en évidence **un déficit des classes d'âge entre 20 et 35 ans** et notamment des jeunes en âge de poursuivre leurs études ou d'accéder à un premier emploi.

40% de la population a moins de 15 ans (2019)  
4,23 personnes/ménages en moyenne  
47,9% des ménages sont des couples avec enfant(s)

Selon l'INSEE, en 2019, **le taux d'activité<sup>1</sup> de la population de la CCEG est plus faible** (53,7 %) que celui de la Guyane (61,9 %). **Le taux d'emploi y est également moindre** (26 %) qu'à l'échelle de la Guyane (40,8 %) et **le taux de chômage est particulièrement élevé (51,6 % en 2019)**, surtout pour les classes d'âges les plus jeunes.

## Axe I – Transition écologique : aménagement, environnement et développement durable

### 1. L'accessibilité et l'intermodalité, tendons d'Achille de l'Est Guyanais

Seules les communes de Régina et Saint-Georges sont reliées au reste de la Guyane par la RN2 depuis 2003, et au Brésil depuis l'ouverture du pont sur l'Oyapock en 2017. Camopi et Ouanary ont pendant longtemps été extrêmement isolées du reste de la Guyane, avec un accès uniquement par voie fluviale.

La réhabilitation récente de l'aérodrome de Camopi a permis la mise en place d'une **ligne aérienne régulière entre Cayenne et Camopi**. Le temps et les coûts de déplacement créent d'importantes inégalités entre les « communes routières » et celles uniquement accessibles par voies fluviales et/ou aériennes. Le transport routier, via la fiabilisation et la sécurisation de la route nationale, demeure un enjeu stratégique pour l'économie et le développement de la Guyane, mais aussi pour **le désenclavement** des communes du fleuve et de l'intérieur.

2h30 de route entre Cayenne et St-Georges  
2h de pirogue entre St-Georges et Ouanary  
De 3h à 8h de pirogue entre Saut Maripa et Camopi

Par ailleurs, le fleuve Oyapock est plus un espace de passage qu'une barrière aux échanges. **L'aménagement des sauts, le confortement des berges face à l'érosion et le développement des cales et appontements sont des enjeux majeurs** et des sujets déjà à l'étude sur les trois communes du fleuve.

<sup>1</sup> Le taux d'activité est calculé selon le rapport entre le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage) et l'ensemble de la population correspondante.

Le Grand port maritime de la Guyane a développé des relations économiques depuis cinq ans avec les institutions brésiliennes et a permis de révéler le besoin de **créer un port sec au Pont de l'Oyapock sur la commune de Saint-Georges**. Ce projet s'est construit avec l'appui d'un partenaire brésilien, la SEBRAE (Service brésilien d'appui aux micros et petites entreprises de l'État d'Amapa, équivalente de la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, CCIG), dans l'intérêt des importateurs / exportateurs guyanais et brésiliens.

## 2. Une forte exposition au risque inondation

Les communes de la CCEG sont régulièrement confrontées au **débordement des cours d'eau**. En mai 2015, le bourg de Camopi et les villages alentours ont été partiellement inondés à cause de fortes précipitations, entraînant l'évacuation du dispensaire situé au bord du fleuve et d'une cinquantaine d'habitations. En 2020, la pluviométrie exceptionnellement élevée à l'échelle de la Guyane entière a entraîné **les crues de l'Oyapock**, touchant sévèrement les villages autour de Camopi et de Trois-Sauts. **Les communes de l'Est ne disposent pas de plans de prévention des risques naturels**, et de peu de documents récents sur la connaissance et la gestion du risque inondation à l'échelle locale : aucun document n'a été recensé pour Ouanary, et l'atlas des zones inondables de 2005 reste la référence principale pour les autres communes.

## 3. L'enjeu de consolidation de la gestion de l'eau et l'assainissement

**La qualité des eaux fluviales et des nappes phréatiques est menacée par les activités humaines**, notamment par l'extraction illégale de l'or. **Le manque d'infrastructures et les difficultés de fonctionnement** pénalisent les habitants et les exposent à des risques sanitaires (hépatite, typhoïde...). A Camopi, du fait des difficultés de fonctionnement des pompes à motricité humaine, une partie de la population se fournit encore directement dans les criques.

**Une collaboration franco-brésilienne s'est développée en matière de gestion environnementale et de l'eau** : le projet Bio-Plateaux a été lancé en 2019 entre la France, le Brésil et le Suriname pour le partage d'informations sur les ressources, les aménagements et l'impact des usages sur les bassins de l'Oyapock et du Maroni. Un observatoire transfrontalier sur les ressources en eau doit être mis en place, selon les orientations de la Déclaration de Cayenne. Les enjeux de gestion durable sont similaires pour les cours d'eau non transfrontaliers.

La commune de Saint-Georges a signé un contrat de progrès du service public de l'eau et de l'assainissement pour la période 2021-2025. Il rappelle que **les compétences Eau et Assainissement seront obligatoirement transférées à la CCEG au 1<sup>er</sup> janvier 2026** au plus tard. L'enjeu actuel est de renforcer le positionnement et les compétences de l'intercommunalité. Saint-Georges dispose cependant d'un schéma directeur d'assainissement daté de 2009.

## 4. Une production énergétique axée sur les sources renouvelables

Le réseau électrique des communes de l'Est est composé des systèmes indépendants, non reliés au réseau principal du littoral. La CCEG à **l'avant-garde des territoires en matière de transition énergétique** pour atteindre les objectifs d'autonomie énergétique à horizon 2030, inscrits dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie : la nouvelle centrale biomasse à Saint-Georges assure totalement les consommations des habitants et des établissements productifs. Camopi devrait se doter d'une **centrale solaire photovoltaïque**, en complément de sa centrale thermique.

Camopi et Ouanary sont pénalisées par les coûts élevés de production énergétique en site isolé et font face à des enjeux particuliers. Dans les villages et les écarts, l'association Kwala Faya a participé

à l'électrification et au déploiement de moyens de production d'énergie renouvelable en installant des **kits solaires**, adaptés au changement régulier d'implantation des habitants.

## 5. La gestion des déchets : un axe prioritaire pour l'Est Guyanais

Le coût de gestion est élevé sur la CCEG en raison des coûts de transport jusqu'à l'ISDND de Cayenne et le manque de concurrence entre prestataires. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'un des leviers de financement de ce poste de dépense, est limité en raison d'un faible nombre de ménages imposables. A Camopi, aucune taxe n'est prélevée par la CCEG, car le foncier appartient entièrement à l'État.

Coût de gestion des déchets de la CCEG : 109€/hab./an  
TEOM moyenne : 11€/hab./an  
Coût de transport des déchets (vers les Antilles et métropole) : 1 500€/tonne

La mise en place du tri sélectif et la collecte des emballages par les éco-organismes sont des enjeux forts. Une pirogue du PAG transporte les piles et les encombrants, et une nouvelle pirogue de la CCEG desservira les communes de Ouanary, Camopi et les écarts. A Trois Sauts, les emballages sont acheminés jusqu'à Saut Maripa. Les déchets sont ensuite acheminés au centre de tri de Rémire-Montjoly.

86% des habitants desservis par le service de collecte des ordures ménagères  
Emballages : 70% du volume des déchets de la CCEG  
20 bornes d'apport volontaire

La gestion et la valorisation des déchets issus des filières REP (DEEE, piles, batteries...), confiée à des éco-organismes, sont encore peu performantes, faute d'équipements et de lieux de stockage dédiés, entraînant des conséquences négatives sur l'environnement. Un quai de transit à Saint-Georges est utilisé pour rassembler et acheminer ces déchets de l'Est Guyanais, qui sont envoyés vers l'hexagone pour leur valorisation.

Créer une ISDND sur le territoire de la CCEG pourrait limiter les coûts de transport et raccourcir le circuit d'acheminement des déchets, mais la création de ce type d'installation n'est pas envisagée dans la stratégie régionale de gestion des déchets (PRPGD). De plus, la coopération avec le Brésil permettrait d'optimiser la collecte des déchets flottants et d'augmenter les volumes stockés. D'autre part, la mise en place de ressourceries avec les acteurs de l'ESS et des porteurs de projet privés permettrait de réduire les volumes, et donc le coût global du traitement des déchets, tout en limitant leur impact environnemental et en développant l'emploi local.

### Principaux enjeux en matière d'aménagement, d'environnement et de développement durable

- La poursuite du désenclavement du territoire par rapport au reste de la Guyane par : la sécurisation et la fiabilisation de la RN2 et de la voirie et le déploiement de nouveaux modes de transport, en particulier aériens et fluvio-maritimes, sont des pistes d'amélioration concrètes pour y répondre.
- La gestion du risque de pollution de l'eau par les activités humaines, et en particulier par l'orpaillage illégal.
- La production énergétique à partir de sources renouvelables, notamment la biomasse, l'hydraulique au fil de l'eau et le photovoltaïque sur les 4 communes de la CCEG.
- La gestion durable et adaptée des déchets est un axe prioritaire dans la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie des habitants de la CCEG, notamment dans les écarts et les villages du fleuve. L'incitation aux initiatives locales du recyclage et du réemploi des déchets est un levier intéressant pour réduire l'impact environnemental et économique de cette politique publique.
- Le développement d'infrastructures et de services de base à la population : l'accès à l'eau potable, à l'électricité et l'assainissement des eaux usées.

## Axe II – Développement économique et numérique

### 1. Le numérique, un levier de développement économique et d'accès aux services publics

L'Est guyanais souffre de la mauvaise qualité des réseaux de communication. La RN2 comporte encore de nombreuses zones blanches où toute communication Internet et téléphonique est impossible. Les bourgs de Saint-Georges, de Régina et de Camopi bénéficient d'une connexion aux réseaux de télécommunication, mais cela exclut Ouanary, les écarts, les villages (à l'exception de celui de Kaw). La couverture 4G des opérateurs mobiles reste très basse, voire inexistante à Camopi. L'accès au réseau brésilien est parfois plus aisé pour certains habitants du fleuve. A l'occasion de l'élaboration d'un **Schéma global du numérique en Guyane**, un axe stratégique a été défini sur « inclusion numérique » : le **désenclavement des communes isolées pourrait figurer parmi les champs d'action prioritaires**.

L'enjeu de la connectivité est fortement relié aux différents projets en réflexion ou en cours de réalisation sur le territoire. À Saint-Georges, l'accès au numérique est un prérequis pour le fonctionnement optimal de la cité scolaire, du centre de santé et au développement de la télémédecine souhaitée par l'ARS, tout comme à celui de la Maison France Services et du port sec.

### 2. La filière forêt-bois, un secteur économique à fort potentiel pour l'Est Guyanais

Le territoire de la CCEG est couvert par deux des plus grandes zones d'exploitation sylvicole de Guyane : **les massifs de Bélizon et de Régina**. Toutefois, dans l'Est Guyanais, le potentiel économique de la filière bois demeure encore insuffisamment exploité du fait des difficultés :

- **Des coûts de gestion et d'exploitation élevés** par les normes environnementales et le prix des carburants
- Un retard accusé dans **l'ouverture de pistes forestières** (événements climatiques exceptionnels de 2021)
- **Un manque d'entreprises implantées localement**, et une exploitation majoritairement réalisée par des entreprises du littoral

826 000 ha exploités par les quatre massifs principaux  
1,1 millions € d'exportations (2021)  
La construction : premier débouché de la filière

Seule une usine biomasse à laquelle est adossée une scierie sont situées à Saint-Georges sur la piste de Saut Maripa avec des retombées qui demeurent néanmoins limitées en termes d'emploi pour les habitants, de par la concurrence de la main d'œuvre brésilienne et le manque de qualification des jeunes du territoire.

### 3. Un tissu économique local en manque de structuration et d'attractivité

L'éloignement géographique de Cayenne, la faible taille du marché local et les difficultés de connexion aux réseaux de communication sont autant de facteurs freinant l'installation de sociétés sur l'Est Guyanais. La création d'entreprises locales est quant à elle freinée par la complexité administrative conjugué aux difficultés d'accès au crédit bancaire ainsi que par les coûts d'installation et/ou de transports et d'approvisionnement.

L'Est Guyanais compte **une seule zone d'activité économique**, située à Saint-Georges, mais les parcelles disponibles peinent à trouver des acheteurs. D'autre part, les acteurs économiques du territoire manquent de locaux pour développer leur activité. C'est pourquoi la CCEG a défini un

**projet d'immobilier d'entreprise** d'un bâtiment de deux étages avec trois salles de réunion modulables au premier étage.

Il existe **quatre structures labellisées (SIAE), dispositif de l'insertion par l'activité économique** « L'auberge de l'Approuague » portée par la MFR de Régina, l'association « LVA MAZY » installée à Saint-Georges, l'association « Liane » à Camopi et la SCOP « Kwala faya » à Trois-Sauts. Ces structures jouent un rôle très important dans l'accompagnement des jeunes vers la formation et leur insertion dans l'emploi.

#### 4. L'agriculture, l'élevage et la pêche

L'agriculture, principalement vivrière et familiale, joue un rôle important du fait des difficultés d'approvisionnement. Différents modes de culture existent : la **culture sur abattis-brûlis** pour la production de tubercules, de fruits et de légumes est pratiquée à Camopi et à Ouanary, où le manioc transformé en couac bénéficie d'une bonne réputation. De plus grandes exploitations se trouvent à Régina et à Saint-Georges, **principalement composées de vergers et de pâturages**. L'Est Guyanais ne comporte que cinq exploitations spécialisées dans l'élevage. **Les freins d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs sont dommageables pour le développement de la production agricole et sa valorisation économique**. Régina et Ouanary sont en cours de dépôt de dossier à la mission foncière.

6% des exploitations agricoles et 8% de la SAU de Guyane  
23 281 ha attribués aux exploitants agricoles de la CCEG par l'Etat (2000-2019)  
5 038 ha de cessions gratuites par l'Etat (2001-2018)

D'autre part, la filière pêche est un secteur économique important pour l'Est Guyanais. Elle reste principalement artisanale en raison d'un manque infrastructure portuaire et d'une flotte de pêche est vétuste et inadaptée. Les équipements portuaires gérés par les collectivités doivent être modernisés et sont bien identifiée par le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP). Le secteur rencontre plusieurs difficultés liées au **recrutement et à la formation des marins, à la pêche illégale, à la fragile commercialisation du poisson et à la faible structuration de la filière**.

#### 5. Le tourisme, un potentiel vecteur d'attractivité de l'Est Guyanais

En comparaison avec le littoral, **l'activité touristique est peu développée sur l'Est Guyanais, malgré un fort potentiel** : des espaces naturels remarquables, le fleuve Oyapock, la biodiversité, le patrimoine culturel, l'artisanat local et la proximité du Brésil. La CCEG souffre d'un manque d'hébergements, de services de restauration et de commerces pour capter les touristes, dont la plupart séjournent à Oyapock. En outre, **l'accessibilité des communes et des sites d'intérêt touristique agit comme une contrainte au développement d'infrastructures d'accueil, de loisirs et de restauration**.

La volonté de développer le tourisme ne fait pas l'unanimité, notamment sur les territoires plus isolés des communes de l'intérieur. A Camopi, le développement d'un tourisme vert et/ou sportif sont néanmoins en réflexion en veillant au respect et à la préservation des cultures locales.

628 hébergements touristiques (2021) dont 69% de hamacs  
55 000 touristes/an transitent par Saint-Georges

#### Principaux enjeux en matière de développement économique et numérique

- Le développement des activités primaires fondées sur l'agriculture, le bois et la pêche pour que la population tire bénéfice de ressources locales abondantes, en agissant sur le travail informel



- L'accompagnement de la collectivité à la création d'une véritable offre d'hébergement-restauration et à la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel unique, pour faire de l'éco-tourisme un levier de développement économique et une nouvelle source d'emploi à l'échelle intercommunale
- La mise en place des conditions de développement économique endogène par le renforcement des infrastructures de transport et de communication numérique pour le désenclavement, la formation aux métiers agricoles et sylvicoles, de la pêche et du tourisme, et la facilitation de l'accès au foncier pour les porteurs de projet locaux
- Le renforcement de la coopération avec le Brésil et la valorisation du « bassin de vie » transfrontalier comme un axe de développement économique à part entière

## Axe III – Cohésion sociale et territoriale

### 1. Le logement : une offre insuffisante et peu adaptée aux besoins et aux usages

Avec 310 logements pour 1000 habitants, la CCEG se classe en dessous de la moyenne guyanaise<sup>2</sup>. Le déficit de logements est accentué par **une progression de la vacance depuis 2008** : elle atteint un taux de 18 % en 2019, au détriment des résidences occupées (principales et secondaires). En outre, **la suroccupation des logements** est une réalité pour la majorité de la population : en 2019, 54,2 % des résidences principales sont considérées comme suroccupées.

#### Des conditions d'habitat encore précaires voire insalubres

Si le confort des logements de l'Est guyanais tend à progresser, **le territoire reste marqué par l'importance de formes d'habitat indigne** qui concerneraient 72% de la population<sup>3</sup>. A l'instar des autres EPCI guyanaises, la CCEG est par ailleurs confrontée au développement d'un **habitat informel et spontané** (à l'image du quartier Savane sur lequel un travail de régularisation et d'amélioration est actuellement mené par la commune de Saint-Georges), conséquence du manque de logements adaptés aux besoins de la population et d'un flux migratoire conséquent du fait de sa position transfrontalière.

#### Un déficit d'offre de logements dignes (conformes) et abordables qui contribue à la faible attractivité du territoire

**Aux problématiques d'insalubrité s'ajoutent l'insuffisance comme le coût de l'offre de logement qui freinent voire empêchent les projets résidentiels des ménages et ont des effets négatifs sur l'attractivité du territoire.** Une partie non négligeable de la population travaillant à Saint-Georges habite à Oyapock, où l'offre de logements est plus fournie, conforme à leurs besoins et à leurs capacités budgétaires.

L'arrivée d'équipements publics structurants à Saint-Georges est l'occasion pour la collectivité d'anticiper les besoins à venir et d'améliorer son parc de logements, afin de retenir la population active sur place. L'ouverture d'une **zone à urbaniser** sur le secteur dit « Adimo » devrait permettre la livraison programmée de 200 logements.

### 2. L'offre d'équipements et de services : un enjeu de réponse aux besoins sociaux de la population

#### Un niveau insuffisant d'équipements sociaux et sanitaires qui fragilise la cohésion sociale

**L'accès aux droits de la population est un enjeu toujours prégnant pour le territoire.** Pour répondre à ces besoins, Saint-Georges concentre la majorité des équipements structurants : agence Pôle Emploi, antenne de la CTG, Maison France Services... Pour toucher les habitants de Camopi et Ouanary, communes, une pirogue France Services a été mise en place en 2021 une fois par mois. Un point d'accueil France Services a également été inauguré en août 2022 à Camopi.

Comme à l'échelle guyanaise, **l'offre de santé est extrêmement réduite sur le territoire de la CCEG** (au risque d'un non-recours ou de retards de diagnostics importants). Le centre délocalisé de

---

2 Source : AudeG, « L'habitat en Guyane en 2021 : données et chiffres clés ».

3 selon les données de la DGTM en 2016

prévention et de soins de Saint-Georges a cependant vocation à être transformé un hôpital de proximité avec 30 ETP. A Camopi, la reconstruction d'un centre de santé est engagée.

Les acteurs du territoire identifient d'**importants besoins autour de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales (en lien avec les enjeux de protection de l'enfance)**. Outre les enjeux de repérage, une réflexion pourrait être engagée sur le développement d'une offre de logements d'urgence sur le territoire, dédiés aux femmes victimes de violences.

### Des enjeux prégnants de développement d'une offre éducative et de loisirs pour les enfants et les jeunes du territoire

La CCEG est dotée de 11 écoles primaires, de deux collèges situés à Camopi et à Saint-Georges (et une antenne de ce dernier à Régina), et d'une MFR à Régina. Depuis la rentrée 2023, la cité scolaire comprenant un collège, un lycée et un internat à Saint-Georges permettant aux élèves de rester sur le territoire sont ouverts.

Le manque de structures d'accueil de jeunes enfants et d'équipements socio-culturels ou sportifs est également criant et contribue aux phénomènes d'errance des jeunes après l'école. De nombreux projets sont en cours de réflexion, portés par la CCEG (projet de PIJ) et/ou par les communes.

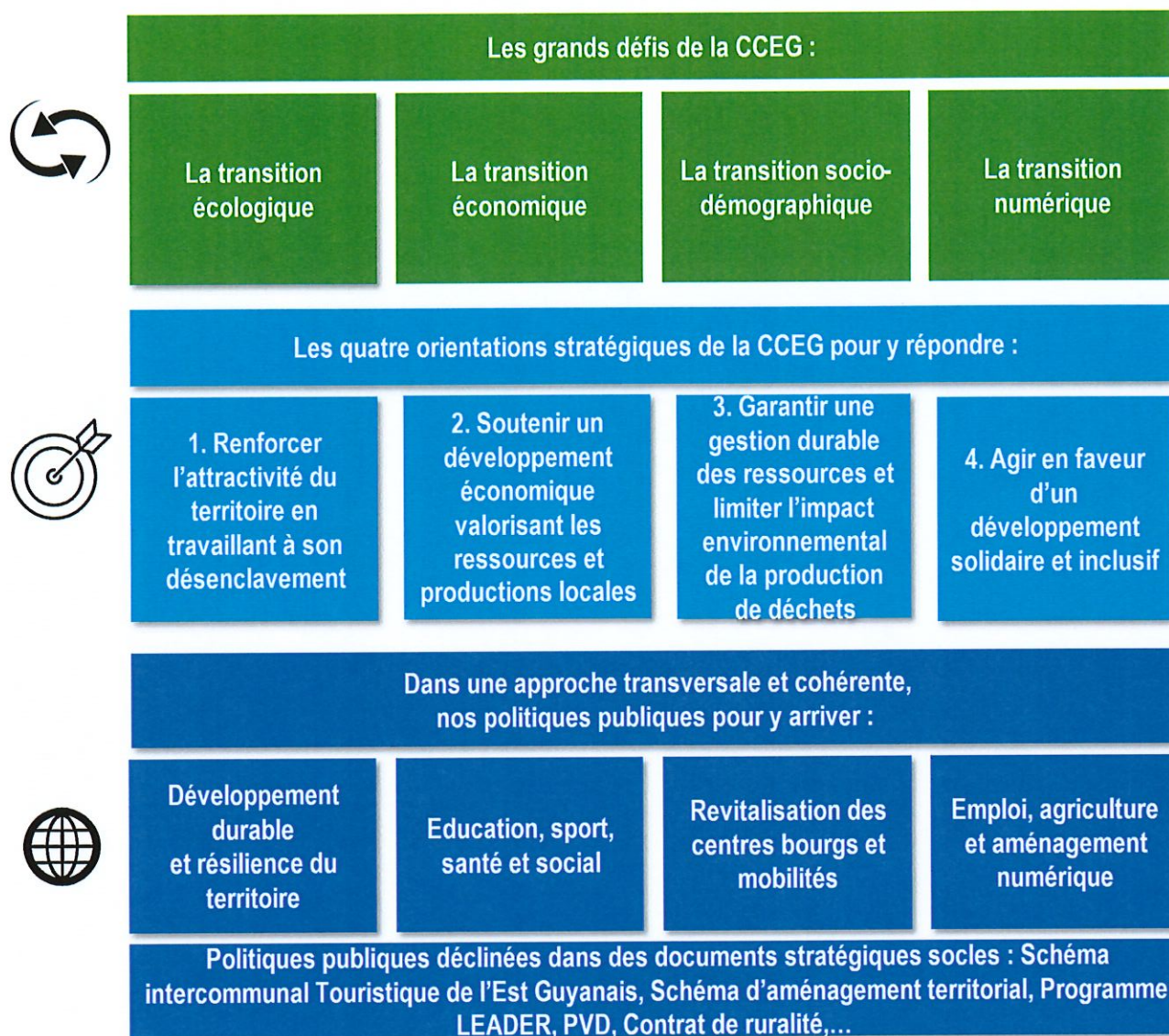
Le territoire bénéficie du développement de nombreuses formations mais dont les effets demeurent parfois limités : certains jeunes ne veulent pas toujours partir de leur commune ; les débouchés sont insuffisants... L'accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation sur un territoire aussi étendu que celui de l'Est guyanais devra prendre en compte les enjeux d'hébergement, notamment des jeunes de Camopi et Trois Sauts. Un projet de FJT pourrait par exemple être mis à l'étude en réponse à ces besoins et ceux plus larges du logement et de l'autonomie des jeunes.

### Principaux enjeux en matière de cohésion sociale et territoriale

- L'amélioration du cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire en soutenant le développement d'une offre de transport collectif et multimodaux et en travaillant au développement d'une offre de logements diversifiés et abordables et à la résorption de l'habitat insalubre.
- La lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion socio-professionnelle des jeunes en s'appuyant sur l'opportunité offerte par l'ouverture de la cité scolaire pour développer les équipements annexes (notamment en matière d'hébergement, de lieux de vie et d'accompagnement des jeunes) et pour diversifier et adapter les formations aux filières économiques existantes et futures
- Le soutien au développement d'équipements et de structures de proximité, notamment dans les domaines de la santé et de lutte contre les violences intrafamiliales mais également de l'accès aux droits
- Le développement d'une offre d'équipements et de services autour de l'enfance et de la petite enfance (EAJE, centres de loisirs, bibliothèques / médiathèques, équipements sportifs)

## Article 2 – Ambition du territoire et dispositif en cours

Le projet de territoire porté par le CRTE s'inscrit dans le prolongement de l'ensemble de ces travaux et intègre les actions et projets portés par les programmes en cours.



## Article 3 – Les orientations stratégiques

### Orientation stratégique 1 – Renforcer l'attractivité du territoire en travaillant à son désenclavement

L'enclavement du territoire joue à deux échelles : l'éloignement vis-à-vis des centres d'activité et de décision de Guyane, et l'isolement des communes les plus difficiles d'accès. **Le renforcement des infrastructures de transport et de communication numérique sont indispensables pour le désenclavement du territoire et son développement économique à court et moyen terme.** Il s'agit ainsi de mettre en place les conditions pour renforcer et valoriser la situation de l'est guyanais dans un espace régional incluant son voisin brésilien.

Il serait ainsi opportun de travailler à la sécurisation et à la réhabilitation des axes routiers existants (dont la piste de Saut-Maripa), et d'étudier l'opportunité de créer une liaison routière avec Ouanary et à la résorption des zones blanches.

### **Orientation stratégique 2 – Soutenir un développement économique valorisant les ressources et productions locales**

Malgré un faible taux d'emploi et de formation de la population, l'Est Guyanais a intérêt à **soutenir les activités économiques existantes autour des filières bois-forêt, l'agriculture et la pêche**. Ses ressources naturelles abondantes, en particulier dans la sylviculture et la pêche, peuvent trouver de nouveaux débouchés à l'échelle guyanaise, interrégionale (avec les Antilles), nationale (avec l'Hexagone) voire transnationale (le marché brésilien frontalier) à condition d'organiser la formation de la jeunesse. D'autre part, **l'éco-tourisme et l'artisanat sont des secteurs marchands à soutenir** pour le développement endogène.

La livraison de nouveaux équipements structurants (la cité scolaire, la sous-préfecture et l'hôpital de proximité) est une occasion privilégiée pour l'intercommunalité de capter de nouvelles sources d'emploi et de bénéfices. **L'installation de nouveaux acteurs publics devrait entraîner une économie présentielle importante, notamment à Saint-Georges. Pour que la population bénéficie pleinement de ces retombées économiques, il est aussi important de miser sur la formation en orientant les filières d'études de la nouvelle cité scolaire.**

### **Orientation stratégique 3 – Garantir une gestion durable des ressources et limiter l'impact environnemental de la production de déchets**

La production énergétique de l'Est Guyanais est déjà fortement engagée vers les sources renouvelables, en particulier le photovoltaïque et la biomasse, et tend à l'auto-suffisance énergétique. **Les enjeux de la transition écologique portent plutôt, d'une part sur la gestion des risques de pollution de l'eau et l'assainissement, et d'autre part sur la gestion des déchets**, une politique publique coûteuse pour les collectivités et leurs partenaires, d'autant plus dans les Outre-mer. Sur l'Est Guyanais, le sous-dimensionnement des équipements et les grandes distances freinent la dynamique de mutualisation des efforts pour la collecte, le tri et le traitement des déchets. **L'engagement des éco-organismes est capital pour accompagner et optimiser le cycle des déchets**, de la sensibilisation de la population à la valorisation et au réemploi. Malgré les dispositifs expérimentaux de stockage des déchets en site isolé et des initiatives de recyclage le long du fleuve, les communes de l'intérieur sont pénalisées.

**Sur le moyen terme, une réflexion pourra être engagée avec le Brésil en matière de gestion des déchets de part et d'autre de l'Oyapock** (existence du groupe de travail « environnement et déchets » du Conseil du fleuve).

### **Orientation stratégique 4 – Agir en faveur d'un développement solidaire et inclusif**

L'Est Guyanais a besoin, en premier lieu, de développer et d'améliorer un certain nombre d'équipements et d'infrastructures de services de base à la population (mobilité, accès à l'eau, à l'électricité, réseaux de communication, déchets...) sur son territoire. En matière de logement, **l'implantation de la cité scolaire doit être accompagnée du développement et de la création d'une offre de logement et d'équipements à la hauteur des attentes et des besoins de l'ensemble de la population (nouvelle et ancienne).**

Le développement attendu du territoire doit aussi et surtout **répondre aux enjeux de lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion sociale** : l'accès aux droits et aux soins, la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales, l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion et d'autonomisation, l'amélioration des conditions de scolarité doivent continuer de guider les réflexions et actions engagées pour le développement du territoire.

Des orientations structurantes	Objectifs opérationnels
<p><b>Renforcer l'attractivité du territoire en travaillant à son désenclavement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiabilisation et la sécurisation de la RN2 et de la piste de Saut Maripa ainsi que l'étude d'opportunité pour la création d'une liaison routière avec Ouanary.</li> <li>- La résorption des zones blanches et la fiabilisation du réseau téléphonique et numérique</li> <li>- La réflexion sur les liaisons aériennes (réhabilitation des aérodromes de Ouanary et de Trois Sauts ?)</li> <li>- L'expérimentation des modes transports fluviaux (cabotage fluvio-maritime)</li> <li>- L'aménagement des berges, des cales et appontements</li> <li>- Le projet de port sec du Grand Port Maritime de Guyane</li> <li>- Le développement de gîtes communaux, d'hébergement et de salles de réunion pour les professionnels en mobilité sur le territoire</li> <li>- Le renforcement de la coopération transfrontalière et interrégionale</li> </ul>
<p><b>Soutenir un développement économique valorisant les ressources et productions locales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soutien à l'installation des entreprises et à la création d'activité (développement de la ZAE de Saint-Georges et de l'immobilier d'entreprises, accompagnement des porteurs de projet et facilitation de l'accès au crédit, etc.)</li> <li>- L'aide à l'accès au foncier, par la facilitation de l'accès aux dotations (réserve foncière communale souhaitée à Camopi pour faire émerger de l'agriculture)</li> <li>- La structuration des filières agricoles (production, transformation, distribution) et la valorisation de la production locale (couac, Torche, etc.), y compris à l'export</li> <li>- Le soutien au développement d'une filière bois locale (création de scieries)</li> <li>- Le développement d'un tourisme vert et raisonné par la création et la promotion d'une offre d'hébergement et d'activités et la mise en valeur de l'artisanat local et des ressources naturelles du territoire (marketing, réflexion sur la création d'une salle d'exposition ou d'un éco-musée à Camopi, etc.)</li> <li>- La diversification et le développement de formations adaptées aux besoins de main d'œuvre (agriculture, bois, aide à la personne et petite enfance, artisanat du bâtiment, tourisme...)</li> <li>- La promotion de l'économie circulaire (ESS) et de l'autosuffisance alimentaire</li> </ul>
<p><b>Garantir une gestion durable des ressources et limiter l'impact environnemental de la production de déchets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion du risque de pollution de l'eau par les activités humaines</li> <li>- La production énergétique à partir de sources renouvelables, notamment la biomasse, l'hydraulique au fil de l'eau et le photovoltaïque</li> <li>- La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND</li> <li>- Le renforcement et l'organisation, avec les éco-organismes, du tri, de la collecte et du ramassage des déchets par voie fluviale sur les communes et villages isolés</li> <li>- L'incitation aux initiatives locales du recyclage et du réemploi des déchets</li> <li>- Le projet de coopération autour de la gestion des déchets avec le Brésil</li> </ul>
<p><b>Agir en faveur d'un développement solidaire et inclusif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement et le développement des infrastructures et services de base à la population : accès à l'eau potable, à l'électricité et l'assainissement des eaux usées</li> <li>- La structuration et le déploiement de transports collectifs (y compris fluviaux) et la réfection des voiries</li> <li>- Le développement d'une offre de logement diversifiée et adaptée aux besoins (en lien avec la croissance démographique attendue et l'arrivée de la cité scolaire) et l'amélioration de l'habitat existant (quartier des Savanes, habitat traditionnel des Amérindiens, résorption de</li> </ul>

Des orientations structurantes	Objectifs opérationnels
	l'habitat insalubre, etc.) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement d'une offre de logements d'urgence ou d'insertion pour des publics cible (femmes victimes de violences conjugales, jeunes en insertion, etc.)</li> <li>- Le développement d'une offre d'équipements et de services autour de la petite enfance (EAJE) et pour les enfants / jeunes (centres de loisirs, médiathèques, équipements sportifs et culturels, centre social)</li> <li>- Le renforcement de l'accompagnement et de l'accès aux droits sociaux de la population</li> <li>- La lutte contre le décrochage scolaire en améliorant les conditions d'accueil des enfants (équipements et transports scolaires, restauration, etc.)</li> <li>- La promotion de l'économie solidaire et sociale, afin de valoriser les savoir-faire locaux.</li> </ul>

## Article 4 – Le Plan d'action

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- **Les programmes territorialisés de l'ANCT** : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Cité de l'emploi, PACT, Cité éducative, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Villages d'avenir, ORT, Agenda rural, Village d'avenir, etc. ;
- **Les contrats de l'État transversaux** comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ; les contrats de progrès Plan Eau DOM
- **La cohérence avec le prochain Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027** qui poursuit la mise en œuvre d'actions amorcées en 2019 autour de l'aménagement du territoire et notamment l'accès aux services publics de base (eau, assainissement, électricité, gestion des déchets) et la protection des ressources naturelles.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en **annexe 4** ; les programmes de contractualisation et de coopération engageant le territoire sont listés en **annexe 5**.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

### 4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en **annexe 2 et 3**.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle appelée **maquette financière en annexe 4 dans le présent document**, qui détaille la participation des différents partenaires.

### 4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat,



de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat. L'**annexe 5** précise les différents organismes de coopération auxquels le territoire de la CCEG et ses communes constitutives sont membres.

#### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'État, l'EPFA-Guyane, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

D'ores et déjà, l'État s'engage sur les modalités d'accompagnement suivantes :

- Un accompagnement en ingénierie par le biais de prestations prises en charge à 100% dont la mise en œuvre est déjà engagée.
- L'intervention du bureau d'Etude FORS pour la réalisation du diagnostic
- L'intervention du Bureau d'études Espelia dans le cadre de la rédaction et suivi du CRTE
- L'appui à l'évaluation et à la révision du programme par la Mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation par le bureau d'études Espelia
- Le co-financement à 80% d'un poste de chef de projet CRTE sur le Fonds Vert

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de l'Est Guyanais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

L'État s'engage à participer au co-financement d'un poste de chef de projet CRTE (voir article 5). Ce chef de projets sera rattaché à la Direction Générale des Services. Une organisation transversale, partenariale et mutualisée sera mise en place intégrant des référents CRTE communaux et au sein des différents pôles de la CCEG.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- La plateforme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) DGCAT-DCTCT, en lien avec la cellule d'ingénierie des communes isolées (CICI), placée auprès du parc amazonien de Guyane et la sous-préfecture de Saint-Georges fournit aux collectivités des conseils leur permettant de mettre en œuvre les missions de maîtrise d'ouvrage publique prévues dans le Code de la Commande Publique et facilite le montage ou la réalisation administrative, technique et financière des projets d'investissements des collectivités.
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## 6.4 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 6-4-1. ADEME

Dans le cadre du plan de relance national, l'ADEME propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une démarche intégrée des politiques pour la transition écologique à destination des collectivités.

### 6-4-2. Caisse des dépôts / Banque des territoires

La Banque des Territoires est un partenaire de longue date de la CCEG et de ses communes membres.

La Banque des territoires s'engage à faire partie du comité de pilotage du CRTE de la CCEG.

### 6-4-3. Agence Française de développement (AFD)

L'AFD propose une offre de services financiers complète : prêts long-terme, préfinancements de subventions européennes et d'État, prêts sur-bonifiés pour renforcer l'investissement dans des domaines d'intervention stratégiques associés à des fonds d'appui à maîtrise d'ouvrage (AMO) destinés à favoriser les grandes transitions et les investissements structurants ; Elle accompagne également les collectivités par le biais de prestations d'appui-conseils afin de renforcer leurs capacités et à de contribuer à des réflexions sur des sujets d'intérêt général.

## 6.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, la Communauté de Communes de l'Est Guyanais s'engage, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'État et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels...) du territoire sur le CRTE.

La CCEG s'appuiera notamment sur la commission mixte qui pourra traiter du CRTE Comité technique et un Comité de direction dédié au CRTE pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents ; la Commission mixte existante pourra être partie-prenante aux échanges.

### 6.6 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1 Le comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de la CCEG. Il est coprésidé par le Préfet de Région et le Président de la CCEG.

Émanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la CTG, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Saint-Georges, Camopi, Ouanary, Régina, en sont membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

Il suit par ailleurs l'exécution financière des actions du CRTE.

### 7.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Région, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé du comité des financeurs, des représentants de l'exécutif et des services de territoires de la CCEG, des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.3 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la CCEG. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants

- Des services de l'État,
- Des services de CCEG,
- Des services des financeurs : CTG, Cellule Europe, ADEME, Banque des Territoires, AFD,
- Du comité de développement du territoire,
- Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerces et d'industries de Guyane,
- De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- De l'EPFA de Guyane
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- Du Parc amazonien de Guyane
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 2**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 2**

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2024-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cayenne.

Signé à Saint-Georges de l'Oyapock, le 14 Juin 2024

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST GUYANAIS**

*Monsieur Georges EL*



*Président de la Communauté de Communes de l'Est GUYANAIS*

**POUR LA PREFECTURE DE GUYANE**

*Pour le Préfet*  
Directrice Générale de la Coordination  
et de l'Animation Territoriale

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Margot Renault'.

**Margot RENAULT**

**Madame Margot RENAULT,**

***Sous-préfète et directrice de la coordination et de l'animation territoriale***



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques (document à part)**

**Annexe 2 – Tableau des actions**

**Annexe 2 bis – Fiches actions (dossier à part)**

**Annexe 3 – Tableau des projets**

**Annexe 3 bis – Fiches projets (dossier à part)**

**Annexe 4 – Maquette financière**

**Annexe 4 bis – Maquette financière en cours de négociation**

**Annexe 5 - Contractualisation et programmes État et coopérations interrégionales**

**Annexe 6 - Diagnostic complet du territoire (document à part)**

## Annexe 2 – Tableau des actions

Orientations stratégiques	Objectifs	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage	Financeurs	Échéance	N° de fiche-action	Indicateurs d'évaluation	Commentaire
Orientation n°1 : Renforcer l'attractivité du territoire en travaillant à son désenclavement	L'aménagement des berges, des cales et appontements	Aménagement et confortement des berges du centre-bourg (phase 1, tranche 1 bourg)	Commune de Saint-Georges de l'Oyapock	État, Europe, Commune	2026	1	Livraison de l'aménagement	
	L'aménagement des berges, des cales et appontements	Confortement des berges	Commune de Ouanary	CTG, État, Europe, Commune	juin-26	2		
	L'aménagement des berges, des cales et appontements	Etudes pour la construction des berges	Commune de Camopi	AFD	2023	3		Collaboration avec la cellule d'ingénierie du parc amazonien
Orientation n°2 : Soutenir un développement économique valorisant les ressources et productions locales	Soutenir le développement des secteurs marchands de l'éco-tourisme et l'artisanat	Assurer l'accueil et l'information touristique dans un bureau de l'office de tourisme installé dans un local mis à disposition par la commune et y développer une boutique pour valoriser les produits artisanaux et agricoles de la commune	Commune de Ouanary	Commune, Europe (FEADER)		4		Voir schéma intercommunal de tourisme

Soutenir le développement des secteurs marchands de l'éco-tourisme et l'artisanat	Construction d'un gîte communal à Trois Sauts	Commune de Camopi	État DETIR	2025	5	
Le développement d'un tourisme vert et raisonné	Construction de 4 carbeta touristiques (Régina et Saint-Georges)	CCEG	CCEG, Europe (FEADER)		6	Voir schéma intercommunal de tourisme
Soutenir le développement des secteurs marchands de l'éco-tourisme et l'artisanat	Créer un hôtel lodge restaurant de 20 à 30 chambres, proche du bourg et au bord de l'Approuage	Commune de Régina-Kaw		En cours depuis 2022	7	En cours mais pas de FA
Le développement d'un tourisme vert et raisonné	Mise en œuvre d'actions de formation des personnels de l'office de tourisme et des acteurs du tourisme de la destination organisées par l'Office de tourisme	CCEG	OTI, Europe (FEDER)		8	Voir schéma intercommunal de tourisme
Le développement d'un tourisme vert et raisonné	Organiser des événements structurants organisés par l'office de tourisme et	CCEG	CCEG, Europe (FEADER)		9	Voir schéma intercommunal de tourisme

**Orientation n°3 :  
Garantir une  
gestion durable  
des ressources  
et limiter  
l'impact  
environnemental  
de la production  
de déchets**

relayés par les 4 communes de la CCEG									
La production énergétique à partir de sources renouvelables, notamment la biomasse, l'hydraulique au fil de l'eau et le photovoltaïque L'incitation aux initiatives locales du recyclage et du réemploi des déchets	Apporter le droit à l'énergie et un mieux-être à la population de Camopi	Commune de Camopi	État (FEI, DSL), EDF	2023	10				
Des enjeux qui portent plutôt, d'une part sur la gestion des risques de pollution de l'eau et l'assainissement, et d'autre part sur la gestion des déchets	Construction du local technique de Camopi	CCEG	État (FEI), CCEG		11				
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Développer le service d'assainissement collectif (action 9.1 du schéma directeur)	Commune de Ouany			12				Voir contrat de progrès
	Etude pour l'extension du quai de transfert et sa transformation en déchèterie	CCEG	ADEME, CCEG		13				La CCEG avait estimé l'opération à 50 000,00 €. Or lors de l'ouverture des plis, l'ensemble des offres était supérieur à l'estimation établie et il n'a pas été possible d'obtenir des offres inférieures sans mettre à mal l'intégrité du marché. De fait, l'opération fait état d'un surcoût de 4

									650,00 € qui sera pris en charge par la CCEG.
L'incitation aux initiatives locales du recyclage et du réemploi des déchets	Etude pour la réhabilitation et la réalisation de nouveaux Eco carbets	CCEG	ADEME, CCEG			14			
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Réfection de la plateforme de stockage des déchets verts de Régina et installation d'un local de stockage	CCEG	État (PITE)			15			Marché attribué, réception des travaux attendus pour le 25 mai 2023
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Réhabilitation de la décharge de Ouanary	CCEG	CCEG, État (FEI)			16			La collectivité a obtenu la subvention sollicitée. Projet qui sera lancé dès que la collectivité sera destinataire de la notification de subvention afin de l'inscrire au budget
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Réhabilitation de la décharge sauvage de Kaw	CCEG	État (PITE)			17			
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Réhabilitation de la décharge sauvage de Ouanary	CCEG	État (PITE)			18			

<p style="text-align: center;"><b>Orientation n°4 : Agir en faveur d'un développement solidaire et inclusif</b></p>	La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Réhabilitation et remise aux normes de la décharge de Camopi	CCEG	État (PITE)	19	Une demande de subventions a été établie auprès de la Préfecture sur de la DETR/DSIL ET FEI. Nous restons en attente de retour de la commission DETR/DSIL. Sur le FEI le projet n'a pas été sélectionné	
	La gestion du risque de pollution de l'eau par les activités humaines	Travaux d'extension du réservoir d'eau potable de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock	Commune de Saint-Georges de l'Oyapock	Commune, État, OFB, Europe	20	Livraison et mise en service du réservoir supplémentaire	
	La structuration et le déploiement de transports collectifs (y compris fluviaux) et la réfection des voiries	Améliorer la visibilité des transports fluviaux/maritimes vers Ouanary depuis Saint-Georges par la mise en œuvre par la commune elle-même d'un moyen nautique	Commune de Ouanary	Commune, Europe (FEDER)	21	Mise en Conformité Administrative Bateau Flora	Voir schéma intercommunal de tourisme
	Le développement d'une offre de logement diversifiée et adaptée aux besoins (en lien avec la croissance démographique attendue et l'arrivée de la cité scolaire) et l'amélioration de l'habitat existant	Construction de logements destinés aux personnes âgées	Commune de Régina-Kaw	État, Commune, CTG	22	MOE sélectionnée / PC validé	

<p>(quartier des Savanes, habitat traditionnel des Amérindiens, résorption de l'habitat insalubre, etc.)</p>	<p>Développer et améliorer un certain nombre d'équipements et d'infrastructures de services de base à la population (mobilité, accès à l'eau, à l'électricité, réseaux de communication, déchets...)</p>	<p>Répondre aux enjeux de lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion sociale : l'accès aux droits et aux soins, la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales, l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion et d'autonomisation, l'amélioration des conditions de scolarité</p>	<p>Construction du centre d'accueil et de conférence (CACI)</p>	<p>Commune de Saint-Georges de l'Oyapock</p>	<p>Commune, État, CNES, CCEG</p>	<p>2026</p>	<p>23</p>	<p>Livraison du bâtiment Taux d'occupation annuel (réservation, programme d'activités)</p>	<p>Manque des financements</p>
		<p>Réhabilitation des bâtiments publics de l'éducation école et logements Zidock)</p>	<p>Commune de Camopi</p>	<p>État (DSIL), Commune</p>	<p>24</p>				





### Annexe 3 – Tableau des projets

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Maitre d'ouvrage	Financeurs déjà identifiés	Échéance	Commentaire	Fiche existante ?	
<p>Orientation n°1 : Renforcer l'attractivité du territoire en travaillant à son désenclavement</p>	L'expérimentation des modes transports fluviaux (cabotage fluvio-maritime)	Améliorer la visibilité des transports fluviaux sur l'Approuague (promenades fluviales)	Commune de Régina-Kaw				Non	
	L'aménagement des berges, des cales et appontements	Aménagement, extension et réhabilitation des berges	Commune de Régina-Kaw	Coût prévisionnel : 100 000€ Sollicitation AFD, CTG et CCG pour 75k€			Non	
	La fiabilisation et la sécurisation de la RN2 et de la piste de Saut Maripa ainsi que la création d'une liaison routière avec Ouanyary.	Construction des voiries de Camopi	Commune de Camopi	État, CTG, Commune, autres à identifier			Demande FEI rejeté en 2022	Oui
	La fiabilisation et la sécurisation de la RN2 et de la piste de Saut Maripa ainsi que la création d'une liaison routière avec Ouanyary.	Créer une halte services exploitée par l'office de tourisme au carrefour RN 2 CD 20	Commune de Régina-Kaw					Non
	La fiabilisation et la sécurisation de la RN2 et de la piste de Saut Maripa ainsi que la création d'une liaison	Extension du réseau BTA entre les PK 104,4 et PK 106 de la route nationale 2	Commune de Régina-Kaw	Coût prévisionnel : 200 000€ Sollicitation financement				Non

<p>routière avec Ouanary.</p>			<p>FACE pour 80%</p>	<p>Début maîtrise d'œuvre mars 2024</p>	<p>Les idées de projets recensés au travers du schéma intercommunal touristique sont en phase embryonnaire, Ce sont des projets pour lesquels la collectivité est à la recherche de financements afin de faire financer le poste du chef projet touristique qui mènera les projets</p>	<p>Oui</p>
<p>La réflexion sur les liaisons aériennes (réhabilitation des aérodromes de Ouanary et de Trois Sauts ?)</p>	<p>Réaliser la rénovation de la piste d'aviation pour favoriser l'accueil d'avions privés</p>	<p>Commune de Ouanary</p>	<p>Europe (FEDER), État (FEI)</p>			<p>Non</p>
<p>La fiabilisation et la sécurisation de la RN2 et de la piste de Saut Maripa ainsi que la création d'une liaison routière avec Ouanary.</p>	<p>Reconfiguration de la piste de Corossony et structuration de l'accès à "L'Auberge de l'Approuague"</p>	<p>Commune de Régina-Kaw</p>	<p>Coût prévisionnel : 600 000€ Sollicitation DETR/DSIL pour 540k€</p>			<p>Non</p>
<p>Le développement de gîtes communaux, d'hébergement et de salles de réunion pour les professionnels en mobilité sur le territoire</p>	<p>Rénover le gîte communal et stimuler par les conseils de l'office de tourisme [ou service tourisme] l'investissement privé dans des projets de chambres/tables d'hôtes et de gîtes touristiques en visant une capacité d'accueil totale minimale de 60 lits</p>	<p>Commune de Ouanary</p>				<p>Non</p>

**Orientation n°2 :  
Soutenir un  
développement  
économique  
valorisant les  
ressources et  
productions  
locales**

La promotion de l'économie circulaire (ESS) et de l'autosuffisance alimentaire	Aménagement et développement du secteur Pêche	Commune de Ouanary	État, CNES, CTG sollicités	Juin-25	Plan de financement non validé	Oui
Le développement d'un tourisme vert et raisonné	Assurer l'accueil et l'information touristique dans un bureau de l'office de tourisme installé dans un local mis à disposition par la commune et y développer une boutique pour valoriser les produits artisanaux et agricoles de la commune de Ouanary	CCEG	Commune, Europe (FEADER)			Non
La promotion de l'économie circulaire (ESS) et de l'autosuffisance alimentaire	Etude pour la réalisation d'un local technique sur la commune de Ouanary	CCEG	État (DETR)		En attente de la réponse DETR/DSIL	Oui
Soutenir le développement des secteurs marchands de l'éco-tourisme et l'artisanat	Mettre en place un guide au bureau de l'office de tourisme pour accompagner les visiteurs dans les différents sites de la commune Proposer à la location des carbetts hamacs construits par la commune pour favoriser la découverte des principaux sites (Monts de l'observatoire, Haute Ouanary Montagne d'Argent)	Commune de Ouanary				Non

<p><b>Orientation n°3 :</b> Garantir une gestion durable des ressources et limiter l'impact environnemental de la production de déchets</p>	Le développement d'un tourisme vert et raisonné	Mettre en place un guide au bureau de l'office de tourisme pour accompagner les visiteurs dans les différents sites de la commune Proposer à la location des carbets hamacs construits par la commune pour favoriser la découverte des principaux sites (Monts de l'observatoire, Haute Ouanary Montagne d'Argent)	CCEG	État, CTG, Gal Est fond Européen FEADER	mai-25	Plan de financement non validé	Oui	Non
	La promotion de l'économie circulaire (ESS) et de l'autosuffisance alimentaire	Programme d'aménagement touristique	Commune de Ouanary	État (DETR)		En attente de la réponse DETR/DSIL	Oui	
	La gestion du risque de pollution de l'eau par les activités humaines	Acquisition d'une chargeuse	CCEG	État (DETR)		En attente de la réponse DETR/DSIL	Oui	
	La gestion du risque de pollution de l'eau par les activités humaines	Acquisition d'une remorque de mise à l'eau	CCEG	État (DETR)				
	Des enjeux qui portent plutôt, d'une part sur la gestion des risques de pollution de l'eau et l'assainissement, et d'autre part sur la gestion des déchets	Action n°9.2 : Développer le service d'assainissement non collectif	CCEG					Non

La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Construction de la déchèterie de Saint-Georges	CCEG	Cout total : 2 101 932€ Subvention ADEME et préfecture sollicité		Oui
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Construction de la déchèterie de Saint-Georges	CCEG	CCEG		Non
Le renforcement et l'organisation, avec les éco-organismes, du tri, de la collecte et du ramassage des déchets par voie fluviale sur les communes et villages isolés	Création zone de compactage de déchets plastiques, en partenariat avec la CEG	CCEG			Non
Le renforcement et l'organisation, avec les éco-organismes, du tri, de la collecte et du ramassage des déchets par voie fluviale sur les communes et villages isolés	Etude et acquisition d'un bateau conçu pour la collecte des déchets fluviaux	CCEG			Non
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Etude pour une installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur l'Est Guyanais	CCEG	Coût du projet : 105 000€ État (DETR / DSIL)	En attente de la réponse DETR/DSIL	Oui
L'incitation aux initiatives locales du recyclage et du réemploi des déchets	Mise en œuvre d'une animation territoriale : action pédagogique sur l'environnement	CCEG	CCEG		Non

<p><b>Orientation n°4 : Agir en faveur d'un développement solidaire et inclusif</b></p>	La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Réhabilitation de la décharge de Kaw	CCEG	Coût total 517 493,16€ Subvention DETR / DSI et FEI sollicitée	FEI refusé	Oui
	La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	Réhabilitation et remise aux normes de la décharge de Camopi	CCEG	Coût total 1 857 258,46€ Subvention DETR / DSI et FEI sollicitée	FEI refusé	Oui
	Créer une offre de logement et d'équipements à la hauteur des attentes et des besoins de l'ensemble de la population (nouvelle et ancienne)	Création d'une épicerie boulangerie cafétéria de proximité à Ouanary	Commune de Ouanary		Relance de l'ancien Projet Par l'actualisation de son APS	Non
	Développer et améliorer un certain nombre d'équipements et d'infrastructures de services de base à la population (mobilité, accès à l'eau, à l'électricité, réseaux de communication, déchets...)	Alimentation en eau potable de la zone de Trois Sauts (Camopi)	Commune de Camopi	Coût prévisionnel 4 011 036€	Recherche de financement	Oui
	Développer et améliorer un certain nombre d'équipements et d'infrastructures de services de base à la population (mobilité, accès à l'eau, à l'électricité, réseaux de communication, déchets...)	Alimentation en eau potable du bourg de Ouanary	Commune de Ouanary		En attente du lancement de la phase SDAEP AM.O - CCEG	Non

déchets...)								
Le renforcement de l'accompagnement et de l'accès aux droits sociaux de la population	Etude "Analyse des besoins sociaux de l'Est Guyanais"	CCEG	Coût du projet : 12 000€					Non
Le renforcement et le développement des infrastructures et services de base à la population : accès à l'eau potable, à l'électricité et l'assainissement des eaux usées	Etude d'accompagnement au transfert de la compétence eau et assainissement	CCEG	Coût du projet : 117 988€					Non
Le renforcement et le développement des infrastructures et services de base à la population : accès à l'eau potable, à l'électricité et l'assainissement des eaux usées	Etude mise en place de la compétence GEMAPI	CCEG	Coût du projet : 72 075€					Non
Le renforcement de l'accompagnement et de l'accès aux droits sociaux de la population	Extension du kiosque de la France Services sincère Mandé	CCEG						Non
Le renforcement de l'accompagnement et de l'accès aux droits sociaux de la population	Installation d'une Maison France Services à Régina	Commune de Régina-Kaw						Non

	<p>La structuration et le déploiement de transports collectifs (y compris fluviaux) et la réfection des voiries</p>	<p>Réalisation de voiries de desserte agricole</p>	<p>Commune de Régina-Kaw</p>	<p>Coût prévisionnel : 700 000€ Sollicitation État et CTG</p>		<p>Non</p>
	<p>Le développement d'une offre d'équipements et de services autour de la petite enfance (EAJE) et pour les enfants / jeunes (centres de loisirs, médiathèques, équipements sportifs et culturels, centre social)</p>	<p>Reconstruction de l'école de YAWAPA et logements enseignants</p>	<p>Commune de Camopi</p>	<p>État, Commune</p>		<p>Non</p>
	<p>Le développement d'une offre d'équipements et de services autour de la petite enfance (EAJE) et pour les enfants / jeunes (centres de loisirs, médiathèques, équipements sportifs et culturels, centre social)</p>	<p>Réfection de la toiture de l'écomusée d'Approuague-Kaw (EMAK)</p>	<p>Commune de Régina-Kaw</p>	<p>Coût prévisionnel : 47 000€ Sollicitation CCEG LEADER pour 47 000€</p>		<p>Non</p>
	<p>Le développement d'une offre d'équipements et de services autour de la petite enfance (EAJE) et pour les enfants / jeunes (centres de loisirs, médiathèques, équipements sportifs et culturels, centre social)</p>	<p>Remise en l'état de l'école de ROGER + extension</p>	<p>Commune de Camopi</p>	<p>État</p>		<p>Non</p>



<p>La structuration et le déploiement de transports collectifs (y compris fluviaux) et la réfection des voiries</p>	<p>Renforcement de la piste agricole d'Inéry</p>	<p>Commune de Régina-Kaw</p>	<p>Coût prévisionnel : 1 200 000€ Sollicitation DETR/DSIL pour 960k€</p>	<p>Non</p>
<p>Développer et améliorer un certain nombre d'équipements et d'infrastructures de services de base à la population (mobilité, accès à l'eau, à l'électricité, réseaux de communication, déchets...)</p>	<p>Renforcer les infrastructures primaires de la commune (électricité, santé), afin d'améliorer le confort des habitants et des hébergements touristiques</p>	<p>CCEG</p>		<p>Non</p>

**Annexe 4 – Maquette financière**

Orientations stratégiques	Objectifs	N° action	Actions	Maitre d'ouvrage	Montant total	Part CCEG	Part commune	Part État	Dont DETR	Dont DSIL	Dont FEI	Dont autres (DAC, plan pauvreté, etc.)	Part Européenne
Orientati on n°1 : Renforc er l'attracti vité du territoire en travailla nt à son dévelo pement	L'aménagement des berges, des cales et appontements	1	Aménagement et confortement des berges du centre-bourg (phase 1, tranche 1 bourg)	Commune de Saint-Georges de l'Oyapock	13 287 823 €		664 391 €	7 308 303 €	7 308 303 €				5 315 1
	L'aménagement des berges, des cales et appontements	2	Confortement des berges	Commune de Ouanary	3 793 535 €		102 624 €	2 009 223 €	1 437 193 €			572 030 €	1 766
	L'aménagement des berges, des cales et appontements	3	Etudes pour la construction des berges	Commune de Camopi	300 000 €								
Orientati on n°2 : Soutenir un dévelo pement	Soutenir le développement des secteurs marchands de tourisme et	4	Assurer l'accueil et l'information touristique dans un bureau de l'office de tourisme installé dans un local mis à disposition par la commune et y développer une	Commune de Ouanary	50 000 €		5 000 €	- €					4

Le développement d'un tourisme vert et raisonné	6	Construction de 4 carbetts touristiques (Régina et Saint-Georges)	CCEG	120 000 €	12 000 €	- €	- €	108 000
Soutenir le développement des secteurs marchands de l'éco-tourisme et l'artisanat	7	Créer un hôtel lodge restaurant de 20 à 30 chambres, proche du bourg et au bord de l'Approuague	Commune de Régina-Kaw			- €	- €	- €
Le développement d'un tourisme vert et raisonné	8	Mise en œuvre d'actions de formation des personnels de l'office de tourisme et des acteurs du tourisme de la destination organisées par l'Office de tourisme	CCEG	200 000 €		- €		180 000
Le développement d'un tourisme vert et raisonné	9	Organiser des événements structurants organisés par l'office de tourisme et relayés par les 4 communes de la CCEG	CCEG	200 000 €	20 000 €	- €		180 000
La production énergétique à partir de sources renouvelables, notamment la biomasse, l'hydraulique au fil de l'eau et le	10	Apporter le droit à l'énergie et un mieux être à la population de Camopi	Commune de Camopi	2 440 000 €	67 330 €	2 013 017 €	500 000 €	1 513 017 €

L'incitation aux initiatives locales du recyclage et du réemploi des déchets	13	Etude pour la réhabilitation et la réalisation de nouveaux Eco carbets	CCEG	78 000 €	23 400 €			-	-																					
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	14	Réfection de la plateforme de stockage des déchets verts de Régina et installation d'un local de stockage	CCEG	77 920 €	77 920 €			77 920 €	-	-																				
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	15	Réhabilitation de la décharge de Quenary	CCEG	455 202 €	91 040 €			364 161 €	-	-	364 161 €																			
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	16	Réhabilitation de la décharge sauvage de Kaw	CCEG	45 000 €	45 000 €			45 000 €	-	-																				
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	17	Réhabilitation de la décharge sauvage de Quenary	CCEG	450 000 €	450 000 €			450 000 €	-	-																				
La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	18	Réhabilitation et remise aux normes de la décharge de Camopi	CCEG	65 000 €	65 000 €			65 000 €	-	-																				
La gestion du risque de pollution de l'eau par les activités humaines	19	Travaux d'extension du réservoir d'eau potable de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock	Commune de Saint-Georges de l'Oyapock	5 215 250 €	5 215 250 €		521 525 €	1 350 000 €	-	-	1 350 000 €																			3 003 600
La structuration et le déploiement des transports		Améliorer la visibilité des transports fluviaux/maritimes vers Quenary et les Saint-	Commune																											

<p>Le développement d'une offre de logement diversifiée et adaptée aux besoins (en lien avec la croissance démographique attendue et l'arrivée de la cité scolaire) et l'amélioration de l'habitat existant (quartier des Savanes, habitat traditionnel des Amérindiens, résorption de l'habitat insalubre, etc.)</p>	21	Construction de logements destinés aux personnes âgées	Commune de Régina-Kaw	450 000 €	90 000 €	135 000 €	135 000 €					- €
<p>Développer et améliorer un certain nombre d'équipements et d'infrastructures de services de base à la population (mobilité, accès à l'eau, à l'électricité, réseaux de communication, déchets...)</p>	22	Construction du centre d'accueil et de conférence (CACI)	Commune de Saint-Georges de l'Oyapock	3 708 724 €	556 308 €	1 112 617 €	1 112 617 €	1 112 617 €				- €
<p>Des enjeux qui portent plutôt, d'une part sur la gestion des risques de pollution de l'eau  </p>	23	Développer le service d'assainissement collectif	Commune de									- €

aux droits et aux soins, la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales, l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion et d'autonomisation, l'amélioration des conditions de scolarité																		
<b>Total</b>									36 839 853 €	2 423 782 €	2 137 562 €	16 800 412 €	9 245 496 €	1 000 000 €	1 513 017 €	2 579 283 €	10 823 1 €	

#### Annexe 4 bis – Maquette financière en cours de négociation

Orientations stratégiques	Objectifs	N° action	Actions	Maître d'ouvrage	Montant total	Part CCEG	Part Etat	Dont DETR	Dont DSIL	Dont FEI	Part
<b>Orientation n° 2 : Soutenir un développement économique valorisant les ressources et productions locales</b>	Soutien à l'installation des entreprises et à la création d'activité	25	Projet d'immobilier d'entreprise sur la zone d'activité économique de Saint-Georges	CCEG	2 862 042 €	572 408 €	- €	- €	- €	- €	2 289
<b>Orientation n° 3 : Garantir une gestion durable des ressources et limiter l'impact environnemental de la production de déchets</b>	La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	26	Réhabilitation de la décharge sauvage de Kaw	CCEG	517 493 €	- €	260 493 €	- €	- €	260 493 €	-
<b>Orientation n° 3 : Garantir une gestion durable des ressources et limiter</b>	La réhabilitation des décharges et la création d'une ISDND	27	Extension du quai de transfert de Saint-Georges et sa trans-	CCEG	A définir	20%	80%	- €	- €	80%	

## Annexe 5 - Contractualisation et programmes État et coopérations interrégionales

Contractualisation / Convention partenariale et coopération interrégionale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de l'Est Guyanais	Co Contractant principal
Programme Petites Villes de Demain (PVD)	La Convention Petites Villes de Demain engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant la stratégie de revitalisation. Le projet devra être formalisé dans un délai de 18 mois et complété notamment par toute convention cadre opérationnelle nécessaire à la réalisation du projet de territoire.	Commune de Saint-Georges	État
Contrat de ruralité (2017)	Coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin d'accompagner le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises sur le territoire	CCEG	Communes membres
Schéma d'aménagement territorial de l'Est Guyanais 2008	Déterminer la destination générale des différentes parties du territoire (laquelle fait l'objet d'une cartographie) ; les objectifs de renouvellement urbain, de construction dans les zones déjà urbanisées, de maîtrise de l'étalement urbain et de lutte contre l'artificialisation des sols.	CCEG	Communes membres
Programme LEADER 2023-2027	Le programme LEADER 2023-2027 est axé sur la structuration et la dynamisation des filières économiques concourant à créer une plus-value en termes de développement économique et culturel durable et une meilleure prise en compte de la préservation et de la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel de l'Est Guyanais. La facilitation de l'organisation d'une offre de formation adaptée à l'Est fait aussi partie de cette stratégie, comme en 2014-2020.	CCEG	CNES, CTG, Communes membres
Programme multi fonds OS 5 "Une Europe plus proche des citoyens "	Le programme OS 5 (Stratégie FEDER-OS 5 / FEAMPA) orienté sur une approche et une vision sociale concourt à renforcer l'intégration sociale des habitants via la création et le développement d'activités sociales, culturelles et sportives sur le territoire. Cette stratégie inclut la nécessité de favoriser le développement d'activités durables et l'amélioration des services publics sur le territoire.	CCEG	CNES, CTG, Communes membres

Contrats de progrès	Convention multipartite entre bailleurs de fonds et autorités compétentes, il vise à accompagner ces dernières dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement.	Communes membres	Etat
Schéma Intercommunal Touristique de l'Est Guyanais	<p>La CCEG a sollicité Atout France pour l'élaboration du Schéma Intercommunal Touristique de l'Est Guyanais et pour l'accompagner dans la création, l'organisation et la dynamisation de son office de tourisme.</p> <p>La mise en œuvre du schéma touristique en 5 ans générerait donc une recette touristique supplémentaire de 19 M€ par an, 100 emplois directs et autant indirects, soit 200 emplois supplémentaires et durables sur le territoire de la CCEG</p>	CCEG	Communes membres
Le programme village d'avenir	<p>Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain(...).</p> <p>Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.</p>	Camopi, Ouanary, Regina	État



## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cayenne.

Signé à Saint-Georges de l'Oyapock, le 14 Juin 2024

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST GUYANAIS**

Monsieur *Georges ELBERT*



*Président de la Communauté de Communes de l'Est GUYANAIS*

**POUR LA PREFECTURE DE GUYANE**

Pour le Préfet  
Directrice Générale de la Coordination  
et de l'Animation Territoriale

**Margot RENAULT**

**Madame Margot RENAULT,**

***Sous-préfète et directrice de la coordination et de l'animation territoriale***